

	<p>École Antoine de Saint Exupéry</p> <p>Circonscription de Libourne 2 6, rue du Cheminot, 33230 Abzac Tel : 05 57 49 32 61 Mail : e.abzac@ac-bordeaux.fr</p>
---	--

CONSEIL D'ECOLE DU 10/11/2023

COMPTE RENDU

La réunion débute à 17h40.

Présentation des membres du conseil d'école

Sont présents :

- Elodie Varanda (enseignante de PS)
- Laure BOUDON (enseignante de MS-1)
- Camille HOURTIC (enseignante de MS-2)
- Giovanni Vidal (enseignant de GS-1)
- Stéphanie de Miras (enseignante de CP-1)
- Nathalie Hébrard (enseignante de CP/CE1)
- Victor Grelet (enseignant de CE1)
- Carine Sarrazit (enseignante de CE2)
- Maryline Troncatti (enseignante de CE2/CM1)
- Claire Estebenet (enseignante de CM2)
- Nathalie Fredon (Directrice)
- Évelyne Pariolleau (1^{er} adjoint au maire – délégué chargé des affaires scolaires)
- Fabienne Cassin (Animatrice sportive)
- Solène Doron (Parent d'élève élu)
- Marine Zukowski (Parent d'élève élu)
- Aurélia Choplin (Parent d'élève élu)
- Gilles Foussac (Parent d'élève élu)
- Laura Chaussat (Association de parents d'élèves – APE)
- Lucie Handtschoewerker (Association de parents d'élèves – APE)

N. Fredon prie d'excuser également les absences :

- Jean-Louis d'Anglade (Maire)
- Christine Mélot (Conseiller municipal aux affaires scolaires)
- Antonie Bazas (enseignante de GS-2)

- Dorothee Schmidt-Moracchini (enseignante de CP-2)
- Nadège PERARD (remplaçante de Laure BOUDON en MS-1)
- Sabrina Demary (Remplaçante affectée à l'école)
- Julie Bechamps (Parent d'élève élu)
- Sandrine Devaud (Parent d'élève élu)
- Nadège Cassagne (Parent d'élève élu)

En préambule, N. Fredon précise que les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) de l'école ainsi que les AESH (aide aux enfants en situation de handicap) ont été invités au conseil d'école. Elle demande ensuite l'approbation du procès-verbal du conseil d'école du 20/06/2023, ce qui est fait à l'unanimité.

Elle présente le règlement intérieur du conseil d'école en détaillant le fonctionnement et le rôle du conseil d'école à l'ensemble de ses membres.

Elle donne ensuite la parole aux membres afin qu'ils puissent se présenter succinctement.

Elle donne les résultats des élections des représentants des parents d'élèves (4 parents sur les 7 élus sont présents).

L'ordre du jour est fixé par l'académie.

ÉDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur, charte de la laïcité et charte de la diversité

- V. Grelet présente les modifications apportées au règlement intérieur de l'école d'Abzac : les dispositions ministérielles y sont intégrées afin de lutter plus efficacement contre toute forme de harcèlement.
- Après vote à l'unanimité, la mention ci-après est ajoutée, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement :
« Aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou de comportements portant atteinte à sa dignité, altérant sa santé ou dégradant ses conditions d'apprentissage. Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux et la responsabilité pénale de son auteur, même mineur. L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement scolaire, en prévenant, détectant et traitant les faits qui en relèvent. »
- La charte de la laïcité ainsi que la charte de la diversité sont présentées. La charte de la diversité réaffirme le principe d'égalité des chances et le droit à l'inclusion de tout élève en situation de handicap en reconnaissant l'égale capacité d'apprendre et de progresser que partagent tous les enfants (cf. article L111-1 du code de l'éducation et loi de refondation de l'école de 2013 sur l'inclusion). Elle synthétise les engagements pris par le service public de l'éducation pour

appliquer ce droit. Les chartes seront affichées à l'entrée de l'école. Le règlement intérieur mis à jour sera distribué dans les cahiers de liaison après validation par le conseil d'école.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

- Dans le cadre du plan Phare, les enseignants de l'école ont été formés, l'année dernière, à la gestion des situations de harcèlement. Nous avons un protocole qui permet de savoir si une situation donnée est une situation de harcèlement ou pas (grille de signaux). Ce protocole nous indique également comment gérer la situation le cas échéant.
- Tout au long de l'année, nous faisons des actions en faveur du climat scolaire et abordons le problème du harcèlement plus particulièrement lors de la « journée nationale de lutte contre le harcèlement » qui avait lieu hier.
- En CE2, CM1 et CM2, à l'aide de vidéos mis sur le site de l'éducation nationale, nous avons défini ce qu'était le harcèlement et quoi faire lorsqu'on en est victime ou lorsqu'on est témoin d'une telle situation. Les autres classes insistent sur l'empathie et l'attention portée aux autres élèves. Les élèves ont rempli anonymement la grille d'auto-évaluation fournie par le ministère et un temps d'échange de parole a eu lieu.

c) Présentation du plan de continuité pédagogique

En cas de fermeture de classes, plusieurs solutions sont possibles :

- Certains enseignants utilisent la plateforme « Beneylu School » pour déposer le travail à faire et communiquer avec les familles. Les codes de connexion ont été ou seront distribués via le cahier de liaison.
- D'autres envoient le travail directement par mail.
- Pour les parents qui n'auraient pas la possibilité d'imprimer le travail, des jeux de photocopies pourront être mis à leur disposition. Il suffit d'en informer l'enseignant.

d) Sécurité à l'école

- G. Vidal présente le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école. Ce document opérationnel, rédigé dès 2016, est la référence de l'école pour la sécurité :
 - Il regroupe les procédures à appliquer en réponse aux risques majeurs (risques météorologiques, technologiques, industriels...) et aux menaces (intrusion, attentat...).
 - Il est décliné sous forme de fiches (1 fiche par classe), parfaitement connu des enseignants, et disponible dans chaque classe.
 - Il prévoit une information auprès des familles en début d'année.
 - Il est régulièrement mis à jour, notamment en début d'année scolaire et après analyse des exercices de sécurité.
 - Il est diffusé auprès de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale : dans ce cas, il prend la forme de deux documents séparés – PPMS « attentat intrusion » et PPMS « risques majeurs » – plus génériques et formatés.

- Il est consultable sur simple demande auprès du responsable sécurité ou auprès de la direction.
- Plusieurs exercices sont prévus sur l'année 2023-2024 :
 - Chaque exercice fait l'objet d'un compte rendu diffusé auprès de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale. Le compte rendu est également archivé dans le document du PPMS.
 - Un exercice incendie avec évacuation des bâtiments et regroupement dans la cour de récréation a été réalisé le 28/09/2023. Il s'est parfaitement déroulé en moins de 3 minutes.
 - Un exercice « attentat-intrusion » aura lieu avant le lundi 18 décembre 2023.
 - Un exercice « risques majeurs » aura lieu avant le vendredi 12 avril 2024.
 - Un deuxième exercice incendie aura également lieu avant le vendredi 12 avril 2024.
 - Un ou plusieurs exercices de synthèse, avec déclenchement inopiné, auront lieu à des dates non communiquées. Ces exercices ont pour objectif de maintenir la vigilance des membres de la communauté éducative de l'école (et de supprimer le risque d'une absence de réaction face à un déclenchement non prévu).

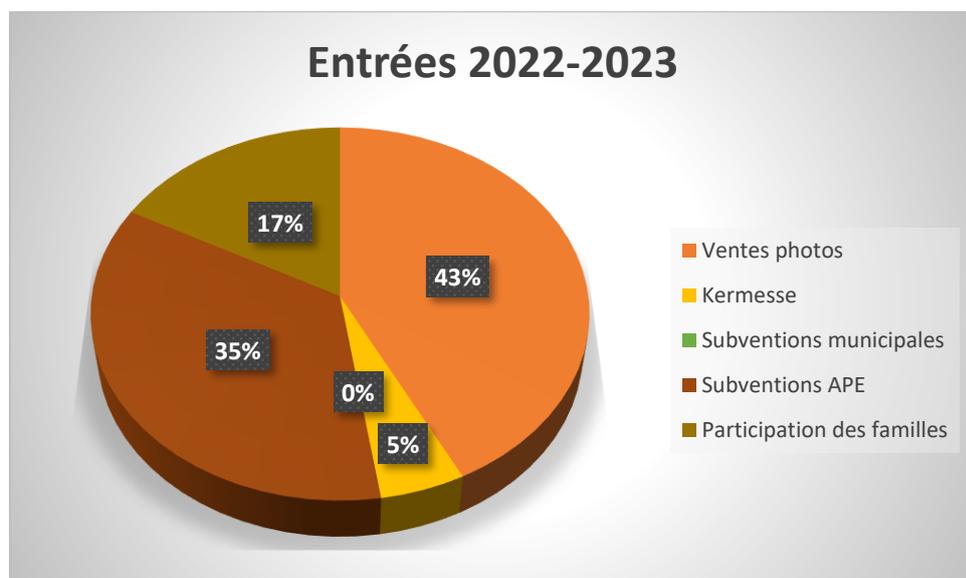
e) Budgets municipaux

- Le budget devrait être reconduit. Il sera voté en janvier 2024 :
 - 11000 € de fournitures scolaires.
 - 2500 € de transport pour les sorties.
 - 600 € versés sur la coopérative scolaire pour les cadeaux de Noël pour les maternelles (l'APE devrait reconduire le budget de 5 €/élève d'élémentaire).
- La classe de CE2/CM1 a été rénovée. M. Troncatti remercie chaleureusement la mairie pour les travaux réalisés. Elle demande la possibilité d'installer des panneaux de liège pour l'affichage pédagogique. La mairie annonce que le toit de la classe devrait également être rénové.
- La porte d'entrée du couloir des classes élémentaires a été remplacée.

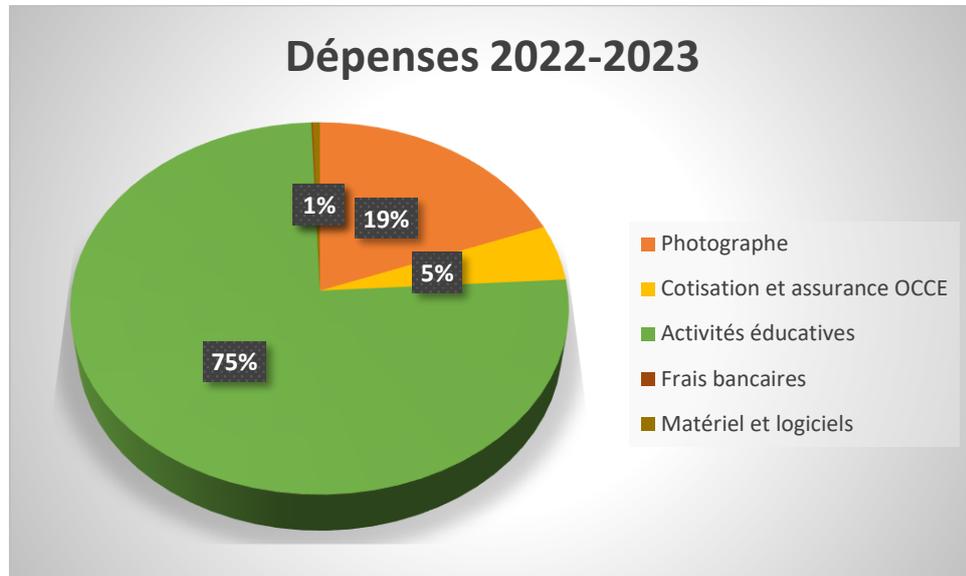
f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

- G. Vidal, mandataire de la coopérative scolaire pour l'exercice 2023-2024, présente les grandes lignes de son fonctionnement :
 - La coopérative (partie de l'Office central de la Coopération à l'école – OCCE) accompagne les projets : financement des projets (ventes, participation facultative en début d'année...), soutien et conseils pédagogiques, mise en réseau de structures partenaires, prêt de matériel...
 - L'adhésion de l'école à l'OCCE33 est obligatoire.

- La coopérative prévoit l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative, notamment lors des voyages ou des sorties scolaires.
 - Le bilan financier de l'exercice précédent et concernant l'utilisation des fonds de la coopérative est contrôlé tous les ans et présenté en conseil d'école. Un compte-rendu est envoyé en septembre à l'organisme central.
 - Le fichier de tenue des comptes de la coopérative et les documents de gestion sont consultables sur simple demande auprès du mandataire.
 - En fin d'exercice l'ensemble des documents est archivé à l'école pendant 10 ans.
- La commission de vérification des comptes, qui s'est réunie le 22 septembre 2023, a donné quitus pour l'exercice 2022-2023, qui court de septembre à août. Elle était composée des membres suivants :
 - Le mandataire : G. Vidal, qui est reconduit dans ses fonctions par décision du conseil des maîtres pour l'exercice 2023-2024.
 - Le mandataire adjoint : E. Varanda, également reconduite dans ses fonctions.
 - Deux parents d'élèves volontaires.
 - Le bilan de l'exercice 2022-2023 est le suivant :
 - Le solde en début d'exercice était de 5404 €. Il était de 3097 € en fin d'exercice, représentant un déficit de 2307 €. Le total des entrées était de 7997 €, et le total des sorties de 10304 €. Le déficit représente 12,6 % du total des entrées et des sorties. Il est dû à une baisse de 2800 € des entrées (les sorties étant stables par rapport à l'exercice précédent), et correspondrait aux subventions municipales de 2000 € et de 450 € non versées sur le compte de la coopérative au cours de l'exercice ainsi qu'à une chute significative de la participation volontaire des familles en début d'année (baisse de 35 %).
 - Les entrées :



- Les dépenses :



g) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

- L'aide aux devoirs et les réunions pédagogiques (réunions parents/enseignants, réunions des directeurs, formations pédagogiques...) sont les seules bénéficiaires des locaux hors temps scolaire.

h) Communication entre parents, enseignants, direction et mairie

- Communication parent/enseignant : elle se fait principalement par le biais du cahier de liaison, avec possibilité de prise de RDV pour des entretiens individuels. Chaque enseignant a également organisé dans sa classe une réunion de rentrée.
- Communication parent/directrice : elle peut se faire par le cahier de liaison, par téléphone fixe (problème de ligne), par mail. Nous possédons également un téléphone portable, utilisé essentiellement pour envoyer des textos. Mais il pourrait être utilisé en téléphone de secours en cas de problème récurrent sur la ligne fixe.
- Communication de l'APE et des parents d'élèves : l'association et les parents élus peuvent intervenir lors des réunions de rentrée pour présenter leur rôle et leur fonctionnement. N. Fredon propose de communiquer les dates des réunions de rentrée dès qu'elles sont fixées lors de la journée de pré-rentrée des enseignants.

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

- Le projet d'école est un programme d'actions sur quatre ans (2020-2024 pour le projet actuel) pour tenter de combler les difficultés observées des élèves :
 - Ateliers de fluence en lecture : lecture plus rapide, lecture plus expressive...
 - Rallyes math : résolution de problèmes, rédaction de problèmes, défis...
 - Éducation à la santé : hygiène corporelle, équilibre alimentaire, gestes de premier secours, danger des écrans...
 - Communication entre parents et l'école : élaboration d'une plaquette de présentation de l'école, ouverture de l'école pendant la classe ou hors temps de classe...

b) Projets de classes

- Les projets de classes seront annoncés par les cahiers de liaison.
- Un bilan sera réalisé lors du conseil d'école du 2^{ème} trimestre.
- L'ensemble des classes de l'école reconduisent le projet de comités de lectures, rallyes lecture ou bibliothèques de classes, financés par l'APE que les enseignants remercient vivement.
- Les classes de GS participeront, comme l'année dernière, à un cycle d'activités nautiques à la Calinésie qui comportera 9 séances du 13/02/2024 au 07/05/2024. Les séances auront lieu le mardi de 14h00 à 14h45.
- Les projets concernant les mini-concerts proposés par l'orchestre symphonique de Bordeaux sont annulés car ces derniers n'auront pas lieu cette année faute de participants. Aussi, d'autres projets sont envisagés ou à envisager.

c) Évaluation d'école

- Cette année, notre école entre dans le dispositif d'évaluation concernant les établissements scolaires. Il s'agit dans un premier temps d'une auto-évaluation effectuée à partir d'une grille d'analyse fournie et destinée à améliorer le bien-être dans l'établissement pour les élèves, les professeurs et le personnel et ce afin de mieux faire réussir tous les élèves. Ce n'est ni un contrôle, ni un classement entre écoles, ni une évaluation des personnes.
- Dans le cadre de cette évaluation, les familles seront consultées. Un sondage sera proposé aux élèves de CM1 et CM2 en classe. Un autre sera soumis aux parents par le biais d'un QR code et d'un lien, indiqués dans le cahier de liaison.
- Douze heures de concertation sont consacrées par les enseignants à ce travail de réflexion autour :
 - du climat scolaire,
 - des apprentissages et du suivi des élèves,
 - du fonctionnement de l'école et des relations entretenues avec son environnement.
- Nous dresserons à l'issue de cette évaluation un bilan de ce qui est d'ores et déjà réalisé dans notre école et des points qui méritent une amélioration.

d) Accueil périscolaire

- L'accueil périscolaire dispose également d'un projet qui est axé autour des thèmes de solidarité, d'autonomie des enfants, d'écocitoyenneté, de la découverte du territoire.
- Les actions menées se font parfois en partenariat avec les associations locales et avec le conseil départemental.

III) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide

- RASED : l'équipe est stable depuis l'année dernière. Avec Marie-Laure Palis (psychologue scolaire) et Murielle Perennes (enseignante à dominante pédagogique). Cela a permis d'assurer une continuité efficace du suivi des élèves. La psychologue peut intervenir en classe où elle vient observer les élèves, en individuel et en ateliers. Murielle Perennes intervient en prenant de petits groupes d'élèves en travail différencié et spécifique. Elles interviennent toujours sur proposition des enseignants et avec l'accord des parents et sont joignables au RASED de Lussac dont les coordonnées ont été transmises dans les cahiers de liaison en début d'année.
- APC (activités pédagogiques complémentaires) : elles sont organisées le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h05 du 26 septembre au 13 juin. Les groupes peuvent tourner sur l'ensemble de la classe ou représenter un groupe ciblé en fonction des besoins.

b) Dispositifs spécialisés et partenaires associés

- Parmi les dispositifs d'aide aux élèves, nous bénéficions de la présence de 3 AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) qui sont des personnels chargés de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap et lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences : certaines sont mutualisées (elles sont « partagées » pour accompagner les élèves dans une même classe) et présentes dans l'école depuis un certain temps, ce qui favorise le lien avec les enfants.
- Notre ancien service civique, Ricardo Azevedo, vient d'être recruté en tant qu'AESH auprès d'enfants de l'école.
- Les heures attribuées par la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées) auprès des enfants présentant ces besoins ne peuvent pas être entièrement couverts par les AESH en poste. Ces heures étant limitées par le recrutement du personnel et des questions budgétaires.

MAIRIE

- Les différents sujets ont été évoqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Exiguïté de la cour maternelle et temps de récréation : nous n'avons pas relevé d'incidents qui le justifierait, pas d'augmentation du nombre d'élèves, peu d'accidents. Le nouveau préau (qui a été également réparé pendant l'été) a agrandi significativement la surface de la cour. En revanche, nous avons une cour au sol très abimé, avec beaucoup de grosses flaques d'eau les jours de pluie.
- Organisation avec la salle de jeu préfabriquée : l'accès n'est autorisé que depuis la rentrée de la toussaint car en attente de la visite du SDIS (service départemental d'incendie et de secours). La surface de cette salle, limitée par la configuration des lieux (présence de bâtiments, de la cour et d'un arbre), est d'un tiers plus petite que l'ancienne. Elle ne permet pas d'accueillir l'effectif complet de la classe de MS-1.
- Mesures prises suite à l'assassinat du professeur Dominique BERNARD : le PPMS permet de répondre à ce type de menace. La vigilance du personnel est toujours élevée. L'évènement a été évoqué dans les classes d'élémentaire. Un temps de parole et de recueillement a été observé.
- Financement des sorties scolaires et choix des accompagnateurs : les sorties peuvent se faire grâce aux financements de l'APE, de la coopérative scolaire et de la mairie. Le nombre minimum de parents accompagnateurs est défini par le taux d'encadrement fixé par l'académie. Le nombre d'accompagnants supplémentaires sera déterminé en fonction du type de sortie, de l'âge des élèves et des contraintes liées à la sortie. Le Bulletin Officiel prévoit que le casier judiciaire de chaque accompagnant soit vérifié.
- Diffusion du compte-rendu du conseil d'école : le procès-verbal du conseil d'école sera disponible sur le site de la mairie d'Abzac et affiché devant l'école, une fois les éventuelles modifications validées. Dans ce but, un mot à destination des parents sera diffusé dans les cahiers de liaison.

La date du prochain conseil d'école est fixée au mardi 05 mars à 17h30.

La séance est levée à 19h50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de séance, Giovanni Vidal. Il sera affiché à l'entrée de l'école et disponible sur le site Internet de la mairie d'Abzac.

